

N°2020-11/45B

Objet : RENOUELEMENT DU BAIL DE LA GENDARMERIE.

L'an deux mille vingt, le 04 novembre, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	9		Pour :	7
En exercice :	9	Vote :	Contre :	-
Présents :	7		Abstention :	-

Présents : Frédéric BERLIAT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Jean ROMEO, Jean-Jacques THIBAUT.

Absents : Nathalie PINEAU – Louis SALA.

Secrétaire de séance : Frédéric BERLIAT.

Date de convocation : 29 octobre 2020

Le Président expose à l'Assemblée,

Par contrats en date du 11 septembre 2003 et du 27 avril 2011, la Communauté de communes a consenti à donner à bail à l'Etat un ensemble de bâtiments constituant la caserne de gendarmerie de Saint-Cyprien.

Le bail étant arrivé à échéance le 30 juin 2020, il convient de le renouveler pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} juillet 2020.

Le loyer a été fixé après l'avis du service France Domaine de la direction générale des finances publiques rendu le 27 mai 2020 qui a estimé la valeur locative de cet ensemble immobilier à 161 108,00 euros.

Il est prévu que ce loyer sera révisé triennalement en fonction de la valeur locative réelle estimée par le service France Domaine dans la limite de l'évolution de l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) publié par l'INSEE.

Le Bureau a reçu délégation du Conseil pour décider de la conclusion et de la révision du louage de biens immobiliers, en tant que bailleur ou preneur, pour une durée n'excédant pas douze ans, dès lors que les crédits nécessaires, en dépenses et en recettes sont inscrits au budget.

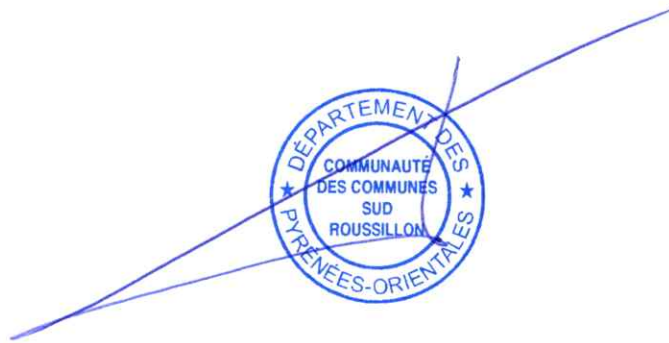
EN CONSEQUENCE LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **DECIDE** de conclure avec l'Etat le renouvellement du bail de la caserne de gendarmerie de Saint-Cyprien pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} juillet 2020 ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer le contrat de bail, ci-annexé.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20201104-2020-11-45B-DE
Date de télétransmission : 10/11/2020
Date de réception préfecture : 10/11/2020